



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
29 mars 2024**

**Date de convocation :
22 mars 2024**

Objet :
**Accord de principe pour la cession à l'euro symbolique
des parcelles cadastrées section AL numéros 370,
377 et 378p, situées rue Emile Zola à ISBERGUES,
au profit du Groupe HABITAT Hauts-de-France**

**Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membres absents : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Groupe HABITAT Hauts-de-France envisage la réalisation d'une opération de construction de logements locatifs sociaux sur les parcelles communales cadastrées section AL numéros 370, 377 et 378p, situées rue Emile Zola, correspondant à l'emprise de terrain de l'ancien IME.

En l'état actuel, le Groupe HABITAT Hauts-de-France estime être potentiellement capable de réaliser :

- 10 logements individuels R + 1 avec garage de type IV, avec possibilité éventuelle de proposer certains logements en type V ;
- 10 logements individuels inclusifs (plain-pied, type II) ainsi qu'un espace commun partagé qui seront réalisés en partenariat avec l'EPDAHAA ;
- 18 logements collectifs répartis en 3 bâtiments (50 % de types II et 50 % de types III).

En ce qui concerne les 10 logements inclusifs, Monsieur le Maire précise que le projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt 2023, lancé par le Département du Pas-de-Calais, pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Afin de pouvoir atteindre un équilibre d'opération ou tout au moins un déséquilibre contenu, le Groupe HABITAT Hauts-de-France sollicite la commune pour une cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de la loi SRU, ce projet pourrait permettre à la collectivité de réduire voire supprimer la carence de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Au vu du projet envisagé et dans l'attente de l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un accord de principe sur cette cession à l'euro symbolique.

Suivant l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- DONNE un accord de principe pour la cession à l'euro symbolique des parcelles communales cadastrées section AL numéros 370, 377 et 378p, situées rue Emile Zola à ISBERGUES, au profit du Groupe HABITAT Hauts-de-France, afin de permettre la réalisation du projet précédemment défini ;
- PRECISE que le projet de délibération de cession effective sera proposé, après réception de l'avis du pôle d'évaluation domaniale, lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée délibérante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le
Collectivités Territoriales.

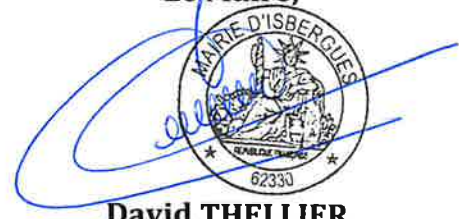
08 AVR. 2024

, article L. 2121-25 du Code Général des

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le
08 AVR. 2024

Le Maire,



David THELLIER.